



L'État s'engage pour la sécurité économique des entreprises



Fabienne BUCCIO, préfète
de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

Chaque année, un nombre croissant d'entreprises et de laboratoires de recherche sont victimes de captations d'informations stratégiques et sensibles. Ces actes ciblés peuvent entraîner une perte de compétitivité importante pour l'établissement et altérer son image, voir mettre en péril son existence. Certains savoir-faire peuvent également être détournés à des fins malveillantes.

Dans un monde où la concurrence est exacerbée, la compétitivité conditionne la survie de l'entreprise. La protection des savoir-faire et des informations devient alors un enjeu vital pour sa pérennité. Chacun est concerné par la sécurité économique.

En tant que préfète de région, j'ai la responsabilité d'animer et de coordonner au niveau territorial la politique publique de sécurité économique. Avec tous les services de l'Etat concernés, je suis mobilisée pour protéger les actifs matériels et immatériels stratégiques afin d'assurer la souveraineté économique de notre pays.

Vous trouverez dans ce document une présentation synthétique des missions de l'ensemble des services de l'État mobilisés en région sur les questions de sécurité économique ainsi que leurs contacts opérationnels qui pourront répondre à vos questions. Ils sont là pour vous accompagner et vous aider à anticiper, vous protéger et réagir face aux menaces ou attaques étrangères. N'hésitez pas à vous adresser à eux !

La sécurité économique est un des piliers du développement économique. Elle contribue à la compétitivité de nos entreprises et au dynamisme de notre économie.



J'anticipe en me protégeant

Je m'auto-évalue : <https://diagseco.finances.gouv.fr/home>

Protection du site, de l'organisation, de la structure

Je n'ai pas identifié mes informations stratégiques ou les risques et menaces qui pèsent sur l'entreprise. L'entreprise ne dispose pas d'une documentation générale sur sa sécurité (objectifs, organisation, moyens,, prestataires...). La sécurité n'est pas abordée dans le cadre d'un projet « politique de sécurité ».

Je contacte

- **Les référents sûreté Police et Gendarmerie de votre département (diagnostic de sûreté d'un site).** Selon votre localisation, la compétence sera de la Gendarmerie ou de la Police :

Police : dipn69-referent-surete@interieur.gouv.fr (compétence Rhône, votre saisine sera ré-aiguillée au besoin)

Gendarmerie : Au sein de la gendarmerie nationale, le réseau des référents sûreté est en oeuvre au sein de chaque groupement de gendarmerie départementale.

- **Les référents Sécurité Économique et Protection des Entreprises de la Gendarmerie (SECOPE) :**
securite-economique-auvergnerhonealpes@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- **DRAAF AURA (domaine agricole, agroalimentaire et forestier) :** draafzone.sudest@agriculture.gouv.fr

Protection des données et des actifs immatériels

Mes données sensibles ne sont pas protégées. En partageant certaines informations (innovations, travaux de R&D, orientations stratégiques, plans marketing, données financières...), l'entreprise accroît potentiellement sa vulnérabilité. Il est impératif de concilier la nécessité d'exposer des informations, et l'obligation de protéger certaines d'entre elles en fonction de leur niveau de sensibilité.

Je m'informe

- **SISSE** : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/securite-economique/la-securite-economique-28-fiches-thematiques>
- **L'ANSSI** : <https://cyber.gouv.fr> et <https://secnumacademie.gouv.fr> (formation à distance gratuite)
- **Cybermalveillance.gouv.fr** : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>
- **INPI** : <https://www.inpi.fr>
- **Douane** : <https://www.douane.gouv.fr/demarche/deposer-une-demande-dintervention-aupres-des-services-douaniers>
- **DGSI** : <https://www.dgsi.interieur.gouv.fr/la-dgsi-a-vos-cotes/contre-espionnage/conseils-aux-entreprises-flash-ingerence>
- **DRSD** : <https://www.drds.defense.gouv.fr/lie> (Lettre d'Information Économique)

Je contacte

- **Le DISSE** : dreets-ara.disse@dreets.gouv.fr
- **L'ANSSI** : auvergne-rhone-alpes@ssi.gouv.fr
- **La Douane** : pae-lyon@douane.finances.gouv.fr
- **La DGFIP** : codefi.ccsf69@dgfip.finances.gouv.fr

Sécurisation des flux

Vos échanges internationaux sont importants. Vous souhaitez faciliter et sécuriser votre chaîne logistique internationale, lutter contre la fraude.

Je contacte

- **La Douane** : La certification OEA (Opérateur Économique Agréé) est un label reconnu à l'international et qui vous identifie comme un partenaire de confiance.
pae-lyon@douane.finances.gouv.fr
- **La DRSD** : Vous travaillez ou pouvez travailler sur des marchés de défense.
drsd-lyon.cmi.fct@intradef.gouv.fr



Je réagis à une attaque ou une menace

Si je subis une attaque informatique :

Je contacte

- **La Gendarmerie / Police Nationale :**
Contactez le 17, il est essentiel de déposer plainte le plus tôt possible.
<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/trouver-un-commissariat-une-gendarmerie>
- **La plateforme Cybermalveillance pour signaler les faits (pour les particuliers, TPE) :**
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr>
- **Le CERT-FR de l'ANSSI (pour les PME, grande entreprise/groupe) :** cert-fr@ssi.gouv.fr
Depuis la France Métropolitaine, composez le 3218. Depuis l'étranger +33 9 70 83 32 18

Si je subis une intrusion, désorganisation ou une manipulation et escroquerie :

Je contacte

- **Pour les faits consommés ou tentatives :** Contactez le 17 et déposer plainte à la Gendarmerie/Police Nationale le plus tôt possible.

Une menace ou une déstabilisation capitalistique. Que faire ?

Je contacte

- **Prendre conseil auprès de votre expert comptable**
- **Prendre attache avec le DISSE :** dreets-ara.disse@dreets.gouv.fr
- **Votre entreprise travaille avec l'industrie de défense ?**
Prendre attache avec la DRSD : drsd-lyon.cmi.fct@intradef.gouv.fr

Chacun est concerné par la sécurité économique





Je me mobilise pour ma stratégie

Mes contacts au sein de l'État

Préfet de région et Coordonnateur régional de la sécurité économique

Le Préfet de Région définit la politique publique de sécurité économique régionale, mise en œuvre ensuite par les préfetures de départements. En région AURA le Secrétaire Général adjoint aux Affaires Régionales coordonne les acteurs de la sécurité économique.

✉ sgar@auvergne-rhonealpes.gouv.fr

Le Délégué à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économiques (DISSE)

Échelon territorial du Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économiques (SISSE). Il anime la politique publique de sécurité économique auprès des Préfets de Région. Il coordonne la détection d'alertes sur des menaces étrangères grâce à l'intelligence économique territoriale. En région AURA deux DISSE assument ces missions.

✉ dreets-ara.disse@dreets.gouv.fr

La Sécurité intérieure

C'est le service de référence pour les menaces étrangères pouvant porter atteinte aux entreprises françaises et aux intérêts fondamentaux de la Nation. Les atteintes caractérisées sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement judiciaire par la direction.

✉ securite-economique-aura@interieur.gouv.fr

La Direction du Renseignement et de Sécurité de la Défense (DRSD)

Service de renseignement du Ministre des Armées, chargé de renseigner pour protéger les capacités de la défense nationale tant sur les forces armées, l'industrie de défense que le potentiel scientifique et technique de la Nation. Sa mission consiste donc à protéger la technologie des entreprises françaises de défense et à préserver leur compétitivité.

✉ drsd-lyon.cmi.fct@intradef.gouv.fr

La Gendarmerie nationale

Le Référent Zonal Sécurité Économique et Protection des Entreprises (RZ-SECOPE) accompagne les acteurs économiques régionaux pour diffuser une culture de sécurité du patrimoine ; protéger et recueillir le renseignement d'intérêt économique ; identifier et analyser les risques et menaces.

✉ securite-economique-auvergnerhonealpes@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Le Délégué de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)

Service de l'État de la sécurité du numérique, il agit pour prévenir les incidents et sensibiliser les acteurs locaux du public et du privé à la réglementation et aux bonnes pratiques informatiques. Deux délégués sont présents en région AURA.

✉ auvergne-rhone-alpes@ssi.gouv.fr

La Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)

Le Pôle Action Économique vous accompagne pour construire vos projets à l'international (réglementation en vigueur, accords de libre-échange, simplifications et facilitations pour vos opérations à l'import et à l'export).

✉ pae-lyon@douane.finances.gouv.fr

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)

La DGFIP vous guide en cas de tensions dans votre activité pour identifier les leviers susceptibles de contribuer au rebond de l'entreprise (plan d'étalement des dettes fiscales et sociales, médiation de crédit etc.)

✉ codefi.ccsf69@dgfip.finances.gouv.fr

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Agriculture, agroalimentaire, forêt, bois, la mission défense-sécurité de la DRAAF connaît les enjeux et accompagne les entreprises du secteur.

✉ draafzone.sudest@agriculture.gouv.fr